



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ecole Académique
de la Formation Continue**

Orientations stratégiques de la formation continue des personnels 2022-2025

Appel à propositions d'actions de formation continue pour l'année
2023-24

SOMMAIRE

Appel à propositions d'actions de formation continue pour l'année 2023-24	1
Editorial	4
I - Le cadre des orientations académiques stratégiques	6
Les grandes priorités de la formation	6
Les objectifs opérationnels de la formation	7
Focus bilan 2021 – 2022 – quelques indicateurs	7
II - L'élaboration du programme de formation	8
Une co-construction EAFC - prescripteurs	8
Elaboration et saisie des offres de formation	10
Partenaires	11
III - Une offre de formation accessible et bien communiquée	11
Une stratégie redéfinie	11
Un pilotage renforcé du prescripteur	12
Une attention accrue à la qualité de la rédaction des offres de formation	13
La programmation des actions de formation	13
Les parcours de formation à développer	13
IV - Focus	14
Formation d'initiative locale	14
Formation de formateurs	15
Budget	15
ANNEXE 2 : Déclinaison des priorités nationales et académiques – 2022-2025	18
Axe I : Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation	18
Axe II : Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous ainsi que l'éducation tout au long de la vie	19
Axe III : Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement, d'éducation populaire et des sports	19
Axe IV : Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation	21
Axe V : Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques et managériales	21
Axe VI : Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique	22
Axe VII (axe académique) : Développer le vivier de personnes ressources et formateurs	22
ANNEXE 3 : Tableau des domaines thématiques et responsables organisationnels thématiques	23
ANNEXE 4 : Aide pour compléter le tableau de recueil des offres	28



Après une phase d'installation pour répondre aux ambitions du Grenelle de l'éducation, l'École académique de formation continue (E AFC) poursuit sa dynamique pour se trouver au plus près des 29 112 personnels de l'académie en offrant une formation plus lisible, plus accessible, plus riche, plus cohérente et mieux valorisée tout au long de leur carrière.

Dans l'académie de Poitiers, le travail engagé autour des trois priorités, incarnation, valeur ajoutée pour les personnels et ingénierie de formation renouvelée, se poursuit, se consolide au service d'un meilleur développement professionnel de tous les personnels et par conséquent d'une plus grande réussite de tous les élèves.

Si l'E AFC se trouve explicitement ancrée au sein de l'axe 4 « cohésion et valorisation de l'engagement des personnels » du nouveau projet académique 2022-2025, elle ne peut se penser indépendamment des 3 autres axes que la formation vient nourrir :

- Pour tous les élèves, des parcours scolaires ambitieux,
- Une pédagogie numérique au service des apprentissages,
- Vivre ensemble et devenir citoyen

Le présent cahier des charges rappelle les objectifs opérationnels de l'académie de Poitiers en cohérence avec le [schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports 2022-2025](#) et le schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'état¹. Ces textes guident le programme de formation autour de grands principes :

- Faciliter l'accès à la formation
- Permettre à chacun d'être acteur de son parcours de formation
- Donner à chacun la possibilité de faire connaître ses compétences et permettre, dès que possible, l'accès à des diplômes et des certifications
- Soutenir des projets collectifs et des dynamiques locales

Dans le respect de ces grands principes et en synergie avec les ambitions de la feuille de route RH, ce cahier des charges s'inscrit dans une perspective de construction d'un programme académique de formation pluriannuel. Ce dernier est marqué par la mise en place progressive de parcours de formation en réponse à des besoins identifiés, la progressivité des compétences acquises par les personnels et la préoccupation permanente de la transférabilité des acquis de la formation dans la pratique professionnelle.

Pour répondre à cette dynamique, chaque prescripteur, avec l'appui de l'E AFC, devra s'attacher à respecter les grands principes suivants :

- Construire un programme de formation aussi souvent que possible interdegrés / intercycles / interdisciplinaire / intercatégoriel
- Accompagner la transformation des formations dans un continuum de formation, de la formation initiale à la formation continue, en passant par la formation continuée
- Proposer des actions de formation dans une logique de proximité et de collectif apprenant. Les réseaux E CLORE, les unités éducatives, en sont les espaces à privilégier.
- Nourrir chaque action par des ressources expertisées qui viennent augmenter la qualité de la formation
- Assurer la qualité des formations par un vivier de personnes ressources expertes et de formateurs qualifiés
- Construire chaque action en utilisant toutes les modalités (présence, hybride, à distance), en proposant la combinaison la plus efficace, sur les temps adaptés
- Développer, dès que cela est pertinent, des actions s'inscrivant dans une logique de parcours de formation, permettant d'atteindre des objectifs de formation clairement énoncés, amenant chacun à acquérir et/ou consolider des compétences professionnelles
- Privilégier toute action amenant chaque agent vers un meilleur développement professionnel selon un rythme adapté et progressif
- Déployer systématiquement des mises en situation (comme des études de cas) qui correspondent à l'exercice du métier au quotidien auxquelles les agents s'identifient

¹ https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/carrieres_et_parcours_professionnel/formation/schema-directeur-de-la-formation-professionnelle-2021-2023-detail.pdf

- 
- Réfléchir systématiquement à la manière dont chaque action est réinvestie : l'évaluation à plus ou moins long terme devra être interrogée.

En cette année européenne des compétences, une importance particulière sera portée à la définition des objectifs de formation, le descriptif explicite des contenus et la manière dont le réinvestissement sera envisagé.

L'équipe de l'EAFC et du CARDIE se tiennent à vos côtés pour vous accompagner dans cette procédure qui se veut davantage consolidée et allégée.

Nous vous remercions de votre engagement au service d'une plus grande professionnalisation de tous les personnels de l'académie et d'un accompagnement dans leur parcours de développement professionnel.

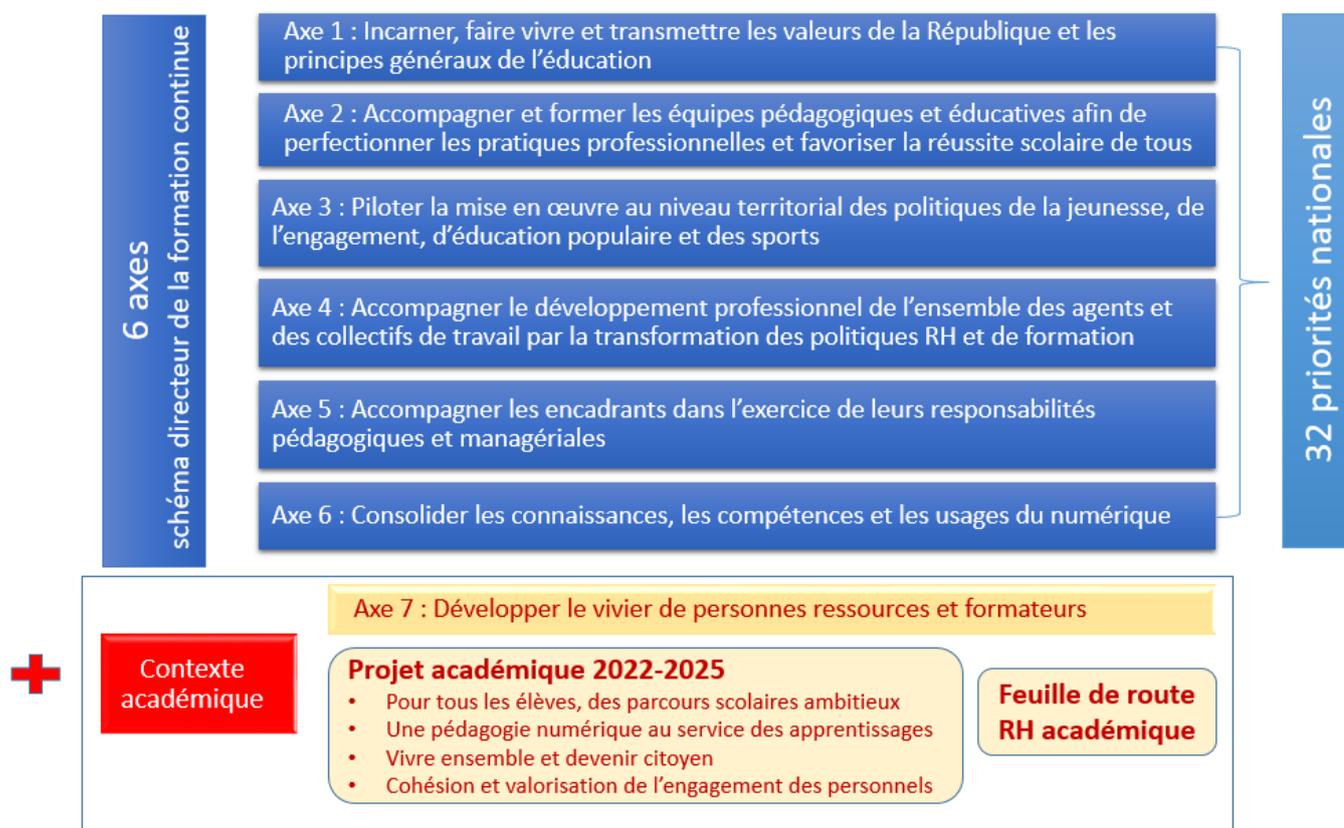
David Févin
Directeur de l'Ecole Académique de la Formation Continue

I - Le cadre des orientations académiques stratégiques

Le présent cahier des charges a pour objectif de porter à la connaissance des prescripteurs de formation identifiés (corps d'inspection, délégués académiques, conseillers de recteur, chargés de missions spécifiques, responsables RH, prescripteurs externes à l'académie...) le cadre dans lequel l'élaboration de l'offre va se mettre en place.

Les grandes priorités de la formation

Le schéma directeur de la formation continue 2022-2025 définit les enjeux prioritaires de la formation continue des personnels de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Articulé autour de 6 axes et 32 priorités nationales, il définit le cadre de référence des orientations académiques stratégiques de la formation. Celles-ci prennent en compte également les 4 ambitions respectives du futur projet académique et de la [feuille de route RH académique](#), ainsi que les recueils des besoins individuels et collectifs de formation.



Dans leurs offres de formation, les prescripteurs tiendront notamment compte du bilan des plans de formation antérieurs et des recueils des besoins, qu'ils soient issus des entretiens d'évaluation (PPCR pour les personnels enseignants et d'éducation, entretien de formation pour les ATSS), des évaluations des établissements ou d'un recueil des besoins individuels spécifique.

Il conviendra par ailleurs de prendre en compte l'accompagnement au déploiement des réformes et dispositifs nationaux, notamment les évaluations des écoles et des établissements, « Notre école, faisons-la ensemble », mais aussi du contexte académique (TNE, projets AMI...).

Dans un contexte d'évolution dans le recrutement des personnels, avec un recours important aux contractuels, tout au long de l'année, les prescripteurs s'attacheront à proposer une offre adaptée, dans un souci de sécuriser la prise de fonction de ces personnels.

Les objectifs opérationnels de la formation

Les objectifs opérationnels précisent les modalités et les cibles attendues sur les trois prochaines années.

Objectifs opérationnels

Pour tous les personnels : personnels enseignants, encadrement, ATSS, JS, AED, AESH (intercatégoriel, interdegré, intercycle, interdisciplinaire)
100% des personnels formés – vers 3 j de formation pour tous

Continuum formation initiale, continuée, continue
vers une logique de parcours de formation personnalisé tout au long de la carrière

Proximité et logique de territoire
tendre vers 0,5j de formation dans le cadre d'une FIL par agent – 3 demandes par établissement – 20% des formations issues des territoires

Diversification et qualification des viviers de formateurs
Appel à vivier de formateurs et formation de formateurs

Aussi souvent que possible des formations certifiantes ou diplômantes

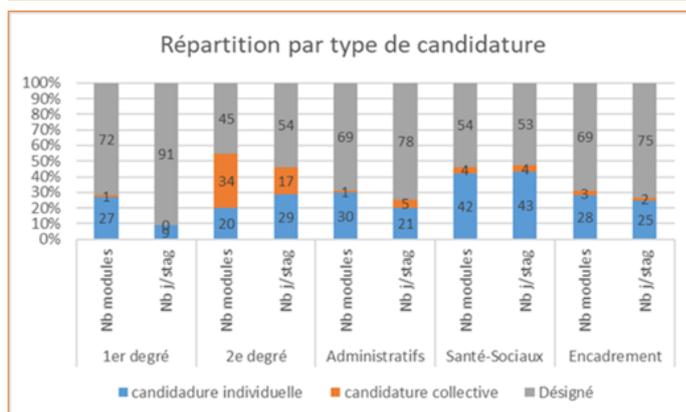
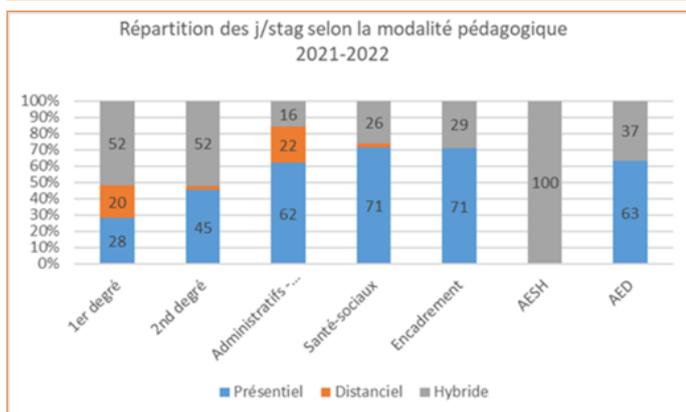
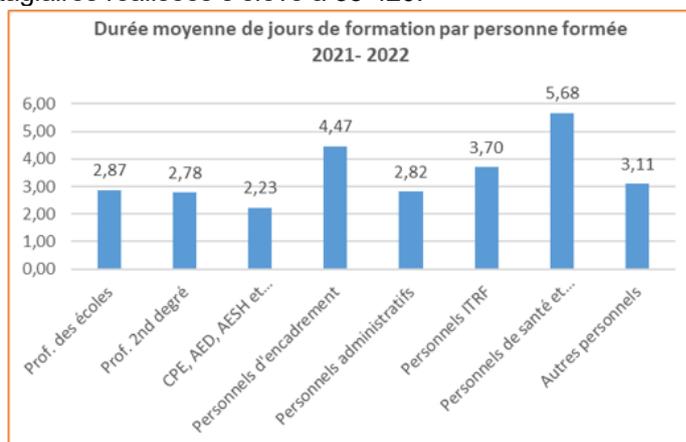
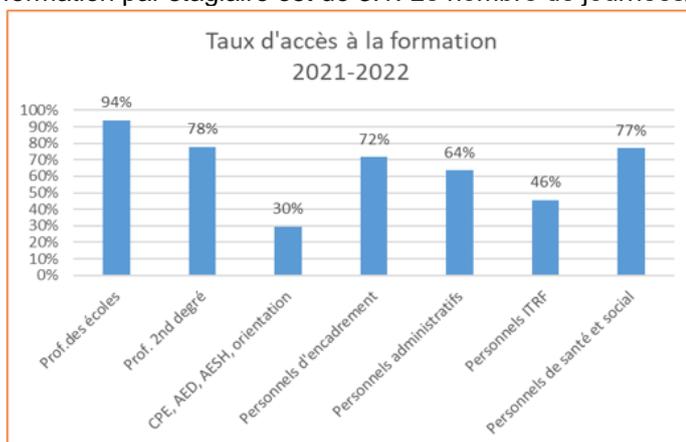
Recours à l'ensemble des modalités de formation
Tendre vers 50% de formation hybridée et 25% de formation en distanciel

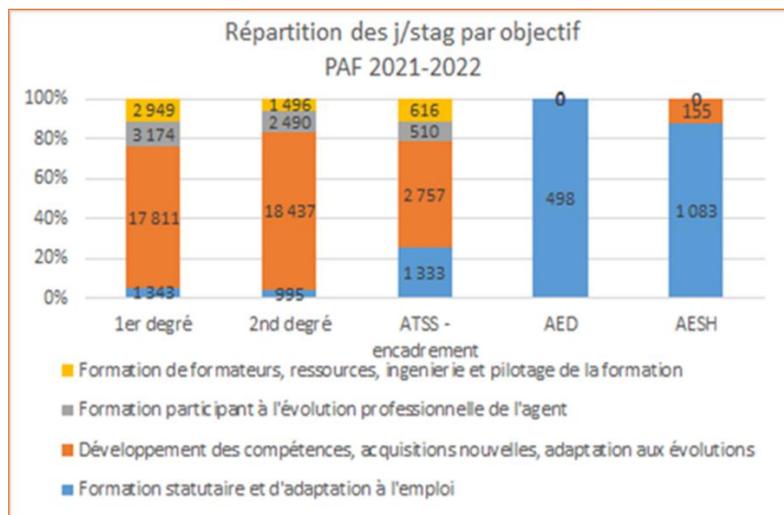
Accessibilité de la formation
Une offre de formation mieux communiquée, avec inscriptions tout au long de l'année

Evaluation de la formation et transférabilité des compétences
Evaluation à chaud systématique - tendre vers une évaluation à moyen terme

Focus bilan 2021 – 2022 – quelques indicateurs

17 491 personnes ont participé à une action de formation inscrite au PAF 2021-2022, soit un taux moyen de 72% d'accès à la formation, avec des taux variant fortement en fonction des publics. Le nombre moyen de journées de formation par stagiaire est de 3.1. Le nombre de journées/stagiaires réalisées s'élève à 55 420.





Même si le PAF 2021-2022 a été marqué par le contexte sanitaire, avec une baisse de l'activité de près de 17% par rapport à la dernière année d'activité pleine, le bilan permet d'identifier des points d'attention :

- Une attention portée à une offre de formation à destination de tous les agents, quelle que soit leur fonction, notamment les AED et les AESH, dans le contexte de CDIisation
- Une offre qui répond aux besoins des personnels et qui leur permet d'être acteur de leur parcours professionnel
- Une offre doit s'emparer de toutes les modalités pédagogiques

II - L'élaboration du programme de formation

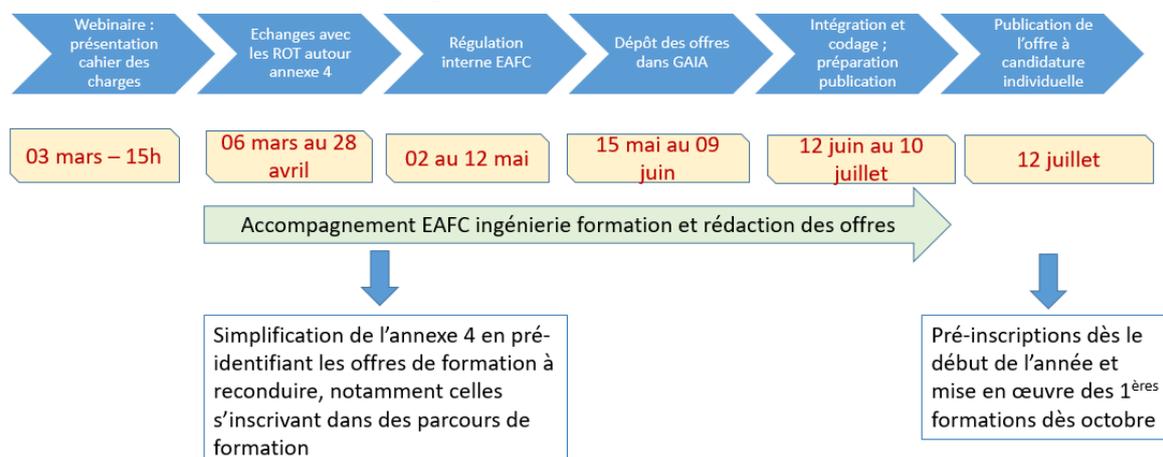
Une co-construction EAFC - prescripteurs

Pour préciser les attendus de formation et réguler les propositions d'offres, l'équipe de l'EAFC sera pleinement mobilisée.

La démarche proposée se veut proactive, permettant ainsi de co-construire avec les prescripteurs une offre cohérente, structurée et lisible. Il s'agit d'accompagner les prescripteurs dans la conception et la mise en œuvre de leur offre de formation :

- Accompagnement dans l'identification des besoins de formations, pour définir les priorités de formation
- Accompagnement dans l'ingénierie pédagogique
- Accompagnement dans la saisie des offres sur l'application GAIA, afin de disposer de données fiables, nécessaires au pilotage et à la mise en œuvre des formations d'une part, au compte-rendu de l'activité de la formation d'autre part
- Accompagnement dans la mise en œuvre des formations, avec l'application SOFIA-FMO, qui permet :
 - o pour les formations à candidature individuelle, une inscription des agents tout au long de l'année
 - o un pilotage renforcé des prescripteurs de leurs formations
 - o à partir de 2023, une plus grande lisibilité des parcours de formation, dans une logique pluriannuelle

L'EAFC reconduit la démarche d'accompagnement des prescripteurs mise en œuvre en 2023-24 :



A noter : pour le 1^{er} degré, un webinaire sera programmé ultérieurement et fera l'objet d'un calendrier spécifique.

Etape 1 : Webinaire : lancement de l'appel à proposition d'offres de formation en direction des prescripteurs

Etape 2 : Echanges avec les ROT et/ou prescripteurs en amont de la saisie des offres dans GAIA

L'E AFC va rencontrer les **responsables d'une offre thématique (ROT)**, qui peuvent être les conseillers, les doyens, les porteurs de thématiques identifiées comme étant en lien avec une ou plusieurs priorités et appartenant à un ensemble reconnu. C'est le cas par exemple sur les valeurs de la république, l'école inclusive, la RH....

Elle rencontrera aussi les prescripteurs qui portent l'offre dans un domaine spécifique non relié à un ensemble comme défini ci-dessus. ([annexe3](#))

Le **ROT** coordonne, avec l'appui de l'E AFC (et notamment l'E AFC 3 - pôle ingénierie, expertise et développement), cette étape qui doit permettre de stabiliser le **tableau de recueil des offres de formation**², lequel fera l'objet d'une validation par l'E AFC, préalable à la saisie des offres dans GAIA. Cette étape de co-construction et de concertation pourra s'effectuer en plusieurs temps, selon le périmètre et l'importance du nombre de prescripteurs potentiels concernés. L'E AFC se mettra en relation avec les ROT et les prescripteurs pour organiser le calendrier des rencontres.

Au cours de cette étape, les échanges avec l'E AFC porteront notamment sur :

- L'identification des offres de formation prioritaires, au regard des orientations stratégiques académiques et du présent cahier des charges
- L'identification des offres de formation devant être reconduites
- L'adossement des objectifs de formation aux référentiels de compétences
- Les modalités de mise en œuvre :
 - o type de candidature (désigné, offre individuelle, voire FIL)
 - o public cible et jauge prévisionnelle
 - o forme de la formation (stage, séminaire, webinaire, réunion...)
 - o niveau de réalisation (académique, départemental, réseau Eclaire, établissement / école),
 - o inscription dans un parcours de formation
- L'ingénierie pédagogique
- La mise en œuvre des formations

Ces échanges **ont pour objectifs de consolider et de stabiliser l'offre de formation dans une logique pluriannuelle et de parcours**. Ils visent aussi à faciliter leur mise en œuvre, et ainsi identifier les besoins d'accompagnement à l'ingénierie pédagogique, dans le cadre notamment de la création de ressources pédagogiques (parcours M@gistère), ou de formation de formateurs.

L'annexe 4 est l'outil de communication entre l'E AFC et les ROT / prescripteurs pendant toute cette phase de co-construction. **Elle permet notamment d'apporter des éléments de cadrage et régulation en matière de budget.**

Nouveau 2023 :

Dans la perspective des parcours, et afin de faciliter et alléger la saisie dans GAIA par les prescripteurs des offres de formation retenues, la phase d'échanges avec les ROT se déroulera en deux étapes :

- 1) Identification des offres de formation reconduites : l'ingénieur de formation référent adresse au prescripteur l'annexe 4 avec les offres de formation inscrites au PAF 2022-2023, afin d'identifier celles qui doivent être reconduites, avec quelques ajustements éventuels (jauge, nombre de jours, modalités, inscription dans un parcours...)
⇒ Après la phase de régulation, ces offres seront directement reconduites dans GAIA par l'ingénieur de formation
- 2) Proposition de nouvelles offres de formation : le prescripteur proposera via l'annexe 4 ces nouvelles offres, qui, si elles sont retenues par l'E AFC, devront être saisies par le prescripteur dans GAIA.

Etape 3 : Etape de régulation interne

Cette étape permet de s'assurer de la validité du dépôt de l'offre et d'opérer une régulation ultime avec les prescripteurs, si besoin.

Elle permet également de vérifier la soutenabilité du PAF prévisionnel 2023-2024 dans un contexte de budget contraint.

Au-delà du cadre budgétaire, la régulation s'effectue au regard des orientations (priorités nationales et académiques) et des objectifs opérationnels, notamment :

- Viser 3 jours de formation par personnel, dont en moyenne :
 - 0.5 j/stag - FIL

² Il s'agit de l'annexe 4

- 1 j/stag - offre disciplinaire / métier
- 1 j/stag – offre transversale
- Viser 25% de formation en distanciel.

Afin de permettre la réalisation de cette régulation, il est important que le calendrier soit respecté (le tableau stabilisé de recueil des offres préparatoire au dépôt dans GAIA (annexe 4) devra être transmis à l'EAFC avant le 28 avril au plus tard).

Etape 4: dépôt des offres dans GAIA

Sur la base du tableau de recueil des offres, validé par l'EAFC, chaque responsable de formation déposera ses **nouvelles** offres dans GAIA.

Une attention devra être portée à la fiabilisation des données déposées pour :

- Permettre aux personnels de disposer d'une information la plus complète possible sur l'offre de formation, lors de la publication du programme académique de formation sur le [site académique de l'EAFC](#).
- Sécuriser les données renseignées lors des enquêtes ministérielles

Au-delà, une attention devra être portée à la qualité de la rédaction des offres. En effet, le contenu des offres doit être lisible pour tous les personnels (cf focus communication).

Etape 5: intégration et codage du plan de formation

Cette étape permet de créer, dupliquer les offres et les intégrer au PAF 2023-2024 dans la base de données GAIA. Cette étape ne nécessite pas d'action de la part du prescripteur de formations.

Etape 6 : Programmation et publication des actions de formation :

C'est la double étape finale qui permet d'anticiper la mise en œuvre effective des actions de formation

Focus 1^{er} degré :

La même démarche de facilitation est engagée pour le 1^{er} degré, avec une volonté de simplifier l'étape de saisie des offres dans GAIA via :

- Au niveau académique : l'identification des dispositifs qui comportent une composante académique (formation des directeurs d'école, formation des contractuels, plan maths, plan français,...) et de ceux dont la structure est identique pour les quatre départements
- Au niveau des départements et circonscriptions : l'identification des offres qui doivent être reconduites

Le travail de réflexion et de concertation avec le CT 1^{er} degré formation continue, les A DASEN et les CPD-formation se poursuit. Un webinaire spécifique construction de l'offre de formation 1^{er} degré sera proposé prochainement.

Elaboration et saisie des offres de formation

Prenant en compte les éléments décrits dans l'accompagnement proposé par l'EAFC, deux situations peuvent se rencontrer :

Situation 1 : le prescripteur appartient à un collectif de prescripteurs au sein d'un domaine thématique. Il devra répondre à un double enjeu :

- Proposer une ou plusieurs offres de formation en cohérence avec les 7 axes prioritaires, les objectifs opérationnels et la prise en compte du contexte académique
- Inscrire ces offres de formation dans le travail collectif mené par le **ROT**

⚠ A titre d'exemples :

- Toute formation relative aux usages du numérique doit obligatoirement être co-construite avec l'adjoint au DRANE.
- Tout ce qui relève de l'enseignement d'une même discipline, d'un domaine professionnel doit être co-construit au sein des équipes constituées sous la responsabilité des doyens ou du référent académique
- Tout ce qui relève du pôle des valeurs de la république relève d'un travail piloté par l'IA-DASEN du 79.
- Tout ce qui s'inscrit dans la thématique de la qualité de vie au travail relève d'un travail piloté par la cheffe de projet QVT
- Tout ce qui relève d'une thématique prise en charge par le pôle éducatif relève d'un travail piloté par la CT EVS
- Tout ce qui s'inscrit dans la thématique de l'accompagnement RH, relève du travail piloté par la DRH

Situation 2 : le prescripteur porte à lui seul son offre. Il sera accompagné par l'EAFC pour l'aider à élaborer cette dernière autant que de besoins.

Chaque action de formation proposée dans le cadre du PAF devra veiller à :

- S'inscrire dans un des axes prioritaires académiques et nationales du PAF
 - Prendre en compte les objectifs opérationnels
 - Formuler une ou deux problématiques générales
 - Définir un public cible et une jauge potentielle la plus proche de la réalité
 - Décrire les objectifs et identifier la ou les compétence(s) professionnelle(s) qu'elle vise à développer en lien avec les éléments figurant dans le cahier des charges
 - Être structurée autour des savoirs et savoir-faire professionnels visés sur lesquels devra porter l'effort de formation
 - Proposer, le cas échéant, un apport scientifique, notamment en recourant à des universitaires ou à des chercheurs
 - Décrire les modalités pratiques de formation envisagées en s'appuyant sur le numérique (hybridation) et en utilisant la plateforme M@gistère
 - Préciser le budget prévisionnel (en fournissant le cas échéant un devis) – cf point budget *infra*
 - Développer un dispositif d'évaluation permettant d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs, la qualité des contenus et des prestations proposées, les évolutions et attentes possibles des personnels formés.
- ⚠ A l'issue de l'étape 3, les propositions seront saisies par les prescripteurs directement dans le logiciel GAIA selon le calendrier fourni en [annexe 1](#)
- ⚠ La procédure de saisie des offres de formation dans GAIA sera fournie dans la documentation d'accompagnement lors de l'ouverture du dépôt des offres dans GAIA.

Les ingénieurs de formation de l'EAF3 se tiennent à la disposition des prescripteurs tout au long de l'élaboration du PAF pour accompagner les projets de formation.

Une régulation sera opérée en lien avec les ROT et les prescripteurs pour éviter une offre trop abondante ou redondante, qui éparpillerait les candidatures. Une attention particulière sera portée sur :

- Les prises en compte des thématiques figurant dans le cahier des charges
- La lisibilité et la compréhension des objectifs et des contenus de chaque module proposé
- Les modalités favorisant le réinvestissement de la formation
- L'évolution des modèles proposés prenant en compte les nouvelles pratiques

Contact : eafc3@ac-poitiers.fr

- ⚠ L'ensemble des contacts classés par thématique se trouve en [annexe 3](#)

Partenaires

L'INSPE et CANOPE sont des partenaires privilégiés qui ont vocation à répondre au présent appel à proposition d'offres de formation. Il conviendra, chaque fois que nécessaire, qu'ils soient associés par les ROT aux échanges, afin de proposer une offre coordonnée et complémentaire (ex : pour CANOPE, notamment les domaines du numérique éducatif, de l'EMI, de la formation des professeurs documentalistes...)

III - Une offre de formation accessible et bien communiquée

L'enjeu d'une offre de formation lisible et accessible pour tous se traduit depuis la rentrée 2022 par des évolutions majeures en termes de stratégie, rendues possibles par le déploiement d'une nouvelle fonctionnalité dans SOFIA-FMO.

Une stratégie redéfinie

L'enjeu est de permettre aux personnels de rechercher une offre de formation et d'avoir la possibilité de s'y préinscrire à tout moment de l'année. Ainsi :

- **Seules les offres à candidature individuelle**, c'est-à-dire celles pour lesquelles l'agent fait une démarche volontaire d'inscription, **sont publiées sur le [site académique de l'EAF3](#)**.
- Tout au long de l'année, les personnels peuvent s'abonner à des modules pour manifester leur intérêt pour une action de formation ;
- Chaque fois qu'une session d'un module est programmée, les personnels abonnés reçoivent sur leur adresse mail académique un lien de pré-inscription leur permettant de confirmer leur candidature ;
- Une notification de demande d'avis est adressée au supérieur hiérarchique : il émet un avis sur la demande de départ en formation, en ayant connaissance de la date

Les stagiaires peuvent s'abonner de façon illimitée aux modules de formation. En revanche, le volume maximal pour lequel ils peuvent se préinscrire à une action de formation est limité à 24 heures (hors préparations concours, examens professionnels et certifications).

L'EAFC pilote, en lien avec les prescripteurs, l'offre académique de formation. Elle s'assure notamment que toutes les offres à candidature individuelle sont publiées sur le [site académique de l'EAFC](#). Pour autant, afin d'en faciliter l'accès, notamment dans un contexte d'accompagnement au changement, il est important que les prescripteurs communiquent par leurs propres canaux sur les offres à candidature individuelle :

- En relayant les modalités d'accès direct à l'offre académique
- Lorsque la formation s'adresse à un public cible, le lien de pré-inscription de la session

Le site académique de l'EAFC est facilement accessible depuis l'intranet, via l'accès direct « Ma formation », ou « Mes rubriques », thématique RH, carrière et formations.



Un pilotage renforcé du prescripteur

Les fonctionnalités proposées dans Sofia-FMO permettent au prescripteur de piloter plus finement ses formations, avec la possibilité de programmer des sessions sur des périmètres précis (discipline, type d'établissement, réseau Ecole,...). Il peut « animer » son public cible.

Offre à public désigné	<p>Public désigné</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste des stagiaires identifiée par le prescripteur (discipline, métier, fonction stagiaire...) • Pas de publication sur site académique • Prescripteur invité à communiquer en début d'année sur l'offre à « son » public désigné (lettre de rentrée par exemple) • Procédure habituelle dans SOFIA-FMO – transmission de la fiche de mise en œuvre 21 jours avant la date de session
Offre à candidature individuelle	<p>Candidature individuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication sur site académique à partir du mois de juillet et tout au long de l'année • Abonnement des personnels à un module, au fil de l'eau • Lorsqu'une session est ouverte, le personnel reçoit une notification par mail et peut se préinscrire • Le responsable de formation peut également diffuser directement le lien de pré-inscription au public ciblé • Après la pré-inscription, campagne automatique d'avis du n+1 (3 jours) • Procédure habituelle dans SOFIA-FMO – transmission de la fiche de mise en œuvre 21 jours avant la date de session

Sofia-Fmo devient l'application qui permet de piloter la formation, pour le prescripteur comme pour le stagiaire, permettant d'élaborer un véritable plan individuel de formation. Cette possibilité va être renforcée via la mise en œuvre des parcours de formation pluriannuels.

Afin d'accompagner les prescripteurs dans l'utilisation de SOFIA-FMO, des sessions de formation (présentiel à l'E AFC, webinaire) seront proposées. Le parcours_m@gistere_SOFIA-FMO est toujours disponible et régulièrement enrichi. Des tutoriels (« pas à pas ») sont également disponibles directement dans l'application SOFIA-FMO, rubrique « Aide ».

Une attention accrue à la qualité de la rédaction des offres de formation

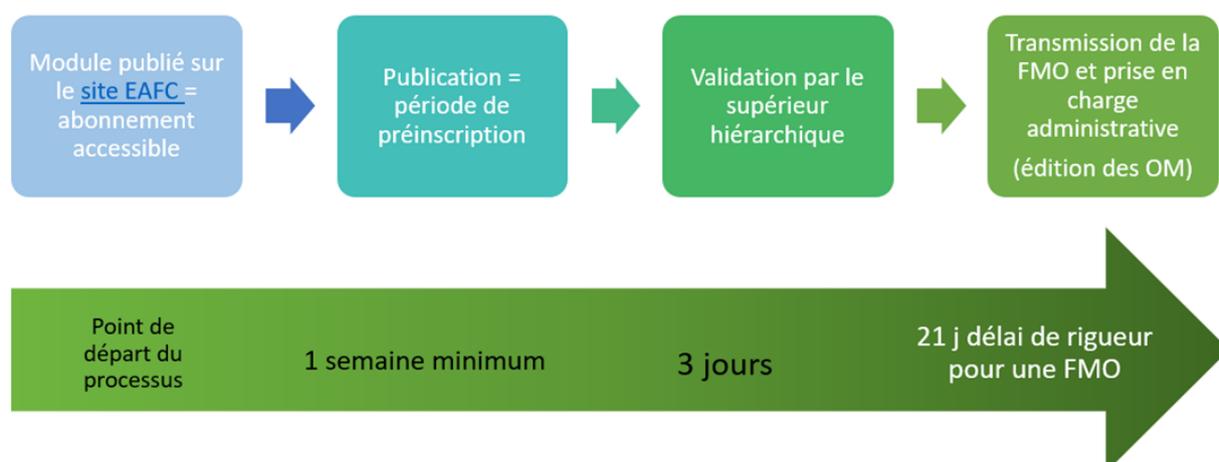
L'attention des prescripteurs est attirée sur **la qualité de la rédaction des offres de formation**, dont certaines seront publiées sur le site académique. A cet effet, il conviendra de respecter une certaine cohérence dans le nommage des offres de formation et dans le contenu des offres (objectifs, contenus), cadre qui permettra une plus grande lisibilité et un plus grand attrait pour les personnels.

L'annexe 4 comprend désormais une colonne « description » de la formation qu'il conviendra de renseigner obligatoirement pour les offres à candidature individuelle, sans dépasser 200 caractères.

La programmation des actions de formation

Les offres à candidature individuelle seront publiées à partir du 12 juillet sur le site académique de l'E AFC. Dès l'été, les personnels pourront commencer à s'abonner à des modules. Les premières sessions de formation pourront commencer à être programmées début octobre.

La frise chronologique présente un retro planning indicatif minimum, prenant en compte les différentes étapes et temporalités pour la mise en œuvre d'une session de formation.



Il est opportun de programmer suffisamment en amont les sessions de formation, pour éviter une période de pré-inscription trop courte et le risque de reporter ou annuler la session faute de pré-inscriptions en nombre suffisant. Lorsque le public est facilement ciblé, le lien de pré-inscription sera utilement diffusé au public cible.

Il convient également de prendre en compte le calendrier scolaire, pour éviter qu'une période de pré-inscription ou une période d'avis se termine pendant les congés.

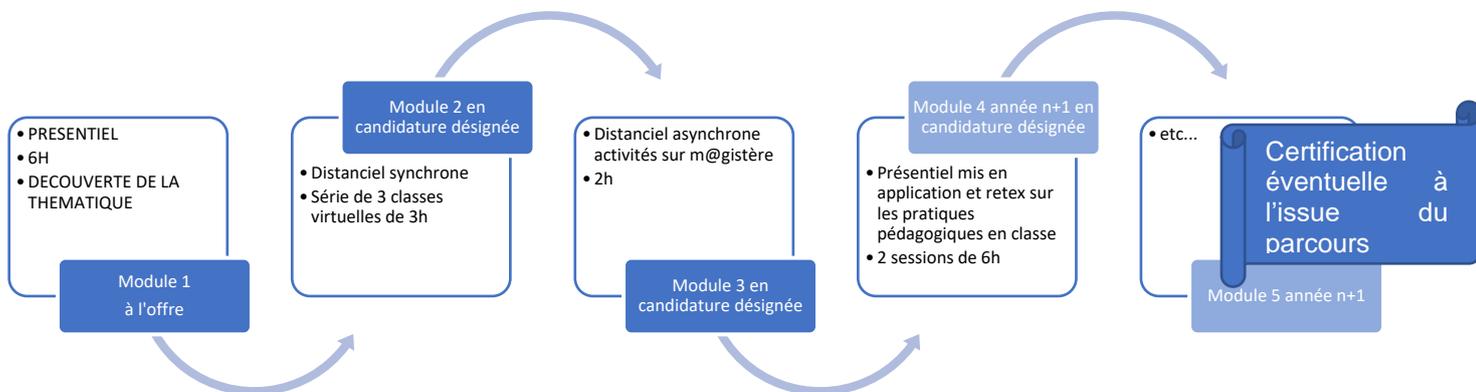
L'ingénieur de formation est l'interlocuteur privilégié pour accompagner la mise en œuvre des formations : eaafc3@ac-poitiers.fr.

Les parcours de formation

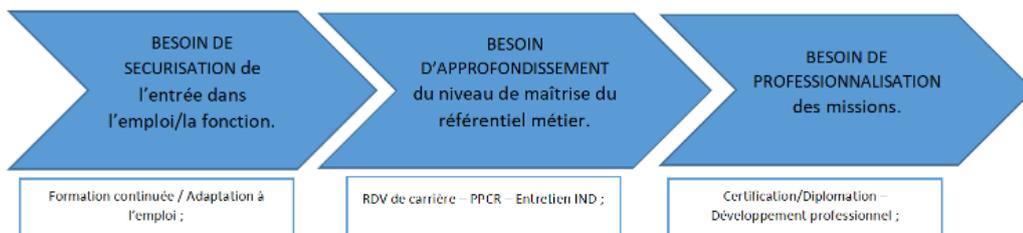
Depuis la rentrée 2022, des parcours de formation sont proposés à des publics ciblés (contractuels, lauréats concours, néo-titulaires, directeurs d'école...). Au-delà de l'accompagnement à l'entrée dans le métier (parcours « métiers »), les parcours représentent une possibilité pour l'agent de s'inscrire dans une démarche de développement professionnel sur une temporalité plus ou moins longue et permettent d'approfondir l'acquisition de connaissances et de compétences professionnelles et/ou transversales. Ainsi l'offre de formation va progressivement s'organiser pour prendre en compte cette modalité de formation. Cette démarche permettra à l'agent de suivre des actions de formation au sein de modules reliés à un parcours. L'agent pourra ainsi être

acteur de son propre parcours de formation, qui pourra être mis en œuvre dans une temporalité qui dépassera l'année scolaire et se poursuivre sur plusieurs années.

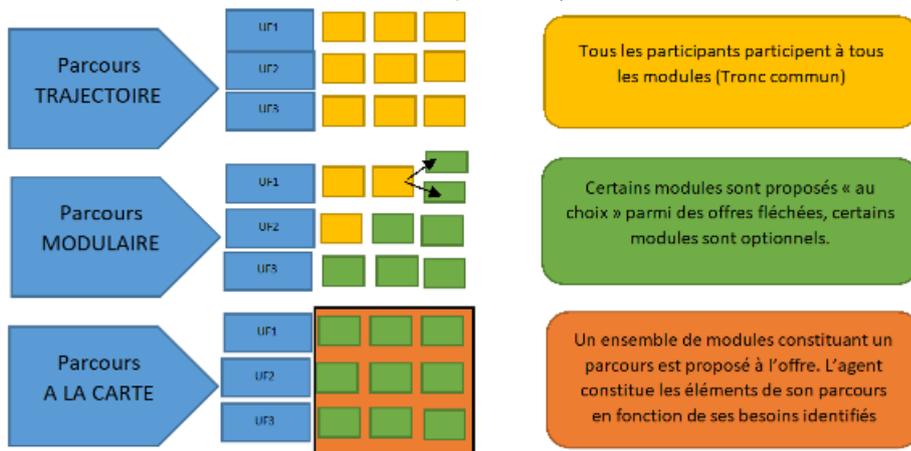
- Voici un schéma de parcours potentiel de formation :



- Une logique de parcours en réponse à des besoins identifiés**



- Une typologie des parcours adossée à des modalités différenciées**, avec des variables à activer (temporalité, degré d'individualisation / liberté de choix, degré d'accompagnement / outil d'aide à la décision, finalité / évaluation du parcours)



IV - Focus

Formation d'initiative locale

Les formations d'initiative locale sont la réponse formation au plus près du terrain, répondant ainsi à un besoin collectif de formation et favorisant les collectifs de travail.

Les évolutions mises en œuvre depuis la rentrée 2021/22 sont reproduites, à savoir :

- Ouverture des FIL à tous les collectifs de travail, y compris les services déconcentrés, avec un objectif moyen de 0,5 jour de FIL / agent et 3 FIL déposées par établissement

- Campagne hebdomadaire de demande de FIL, chaque premier mercredi du mois, avec une première campagne, pour les FIL de rentrée, du 30 mai au 2 juin.

Une communication spécifique sera publiée en mai.

L'étape 2 d'élaboration du programme de formation pourra permettre d'identifier, lors des échanges de l'E AFC avec les ROT et /ou les prescripteurs associés, des offres qui ont vocation être proposées dans le cadre de FIL. L'identification des offres permettra d'actualiser et enrichir les dispositifs cadres, voire d'envisager une « offre catalogue » pour certains domaines thématiques.

Contact : eaafc-fil@ac-poitiers.fr

Formation de formateurs

La formation de formateurs constitue l'un des 4 axes stratégiques de l'E AFC et le 7^{ème} axe des orientations stratégiques académiques de la formation continue.

L'E AFC, via le pôle EAFC 3 : ingénierie, expertise et développement, accompagne la montée en compétences des formateurs et le renouvellement de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie pédagogique.

Elle propose ainsi un parcours de formation constitué de trois blocs :

Bloc 1- Le parcours socle, composé de 6 modules dont les contenus sont adossés au référentiel de compétences professionnelles du formateur

- La professionnalité et l'éthique du formateur (module 1)
- Les domaines de compétences du formateur
 - Penser - Concevoir - Élaborer une action de formation (module 2)
 - Observer - Analyser – Évaluer (module 3)
 - Accompagner l'individu et le collectif (module 4)
 - Mettre en œuvre – Animer (module 5)
- Module spécifique dédié à la formation à l'hybridation des formations (module 6)

Bloc 2- La préparation à la certification (CAFFA, CAFIPEMF)

Bloc 3- Les modules d'approfondissement ou de spécialisation

Ces modules se répartissent selon trois entrées :

- Renforcer les compétences des personnes ressources sur des thématiques pédagogiques,
- Renforcer les compétences métier des personnes ressources,
- Spécialiser les personnes ressources en fonction de missions spécifiques

Au-delà, un des objectifs de transformation de la formation est d'atteindre 50% de formation hybridée. Cet objectif nécessite un accompagnement pour proposer des formations mêlant le présentiel et le distanciel de façon qualitative. L'E AFC agit sur deux champs :

- La professionnalisation et la montée en compétences des formateurs sur le sujet de la scénarisation d'une formation qui prendrait en compte les outils de la distance. (module 6 du bloc 1)
- La stabilisation d'une cellule e-formation, qui recense les demandes de conception/transformation et accompagne les prescripteurs jusqu'à la réalisation. Chaque demande doit passer par un formulaire en ligne qui permet de les recueillir et de les analyser afin d'apporter la réponse d'accompagnement la plus pertinente.

La demande est accessible à l'adresse suivante : [accompagnement e-formation](#)

Contact : eformation-eafc@ac-poitiers.fr

La période d'échange avec les ROT pourra être l'occasion d'identifier les besoins de formation des formateurs.

Budget

L'élaboration du programme académique de formation s'effectue dans un cadre budgétaire contraint, avec une articulation entre une année de gestion (année scolaire) et une année budgétaire (année civile).

Le budget est constitué de deux grands blocs :

- Le Titre 2 : rémunération des intervenants, rémunérés via des vacances (vacation horaire ou forfait, pour le tutorat notamment)
- Le Hors Titre 2 (HT2) : prise en charge des frais de mission (déplacements, restauration, hébergement) des stagiaires et des intervenants, intervenants extérieurs payés via des conventions ou devis, location de salle, achat éventuel de matériel pédagogique.

En fonction des publics cibles, les dispositifs de formation sont imputés sur des BOP différents :

- BOP 140 : professeurs des écoles
- BOP 141 : enseignants du 2nd degré et personnels d'éducation, formations intercatégorielles
- BOP 214 : personnels ATSS et personnels d'encadrement

- BOP 230 : AED et AESH

Une attention à la soutenabilité budgétaire du PAF est nécessaire, prenant en compte :

- Les dépenses liées aux frais de mission, qui constituent 80 à 95% du HT2 selon le BOP
- Les dépenses relatives aux intervenants extérieurs :
 - o Rémunérés via vacations (une notice de renseignement est à renseigner, ainsi que, pour des intervenants agents publics d'une autre administration, une autorisation de cumul d'activité)
 - o Payés via une prestation de service : un devis devra OBLIGATOIREMENT être transmis au moment du dépôt de l'offre de formation

A noter : lorsque la formation fait partie des missions de l'intervenant, celui-ci ne peut bénéficier d'une rémunération via l'E AFC (ex : les conseillers pédagogiques, les référents académiques, les inspecteurs, les formateurs bénéficiant d'une décharge...) – cf circulaire académique relative à la rémunération des agents publics exerçant à titre accessoire des activités de formation (dans le vade-mecum de la formation).
- Les dépenses relatives à des achats de prestation (location salle, achat de matériel de formation...) : un devis devra OBLIGATOIREMENT être transmis au moment du dépôt de l'offre de formation

Lorsqu'un **séminaire** accueille un grand nombre de stagiaires et /ou qu'il se déroule sur plusieurs jours, le responsable de formation est invité à prendre contact avec la cheffe de bureau EAFC 1 (eafc1@ac-poitiers.fr) ou EAFC2 (eafc2@ac-poitiers.fr), afin d'estimer au plus juste le coût de la formation.

Lors du dépôt de l'offre de formation, il convient d'anticiper toutes les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre. Aucun devis ne sera accepté s'il n'a été présenté et accepté par l'E AFC lors de la préparation du PAF.

Quelques indicateurs / coûts moyens, selon les modalités de mise en œuvre de la formation :

Coûts moyens :

- Distanciel : 0 €
- Etablissement / école : 4 €
- Réseau Eclaire : 7 €
- Départemental : 15 €
- Académique : 27 € (y compris lorsque la formation se déroule à l'échelle de deux départements)
- National : 175 €

Frais de missions :

- repas : remboursement forfaitaire de 8,75 € si restaurant administratif ou scolaire (17,50 € sinon)
 - le remboursement à 17,50 € doit rester exceptionnel ; l'E AFC peut le cas échéant prendre en charge directement les frais de restauration, notamment dans le cadre de séminaire
 - nuitée : forfait de 70 € (90 € si agglomération > 200 000 hab ; 110 € Paris et petite couronne)
- ⇒ la prise en charge de la nuitée n'est pas automatique et nécessite l'accord de l'E AFC

Vacations :

- 45 € / heure (1 journée = 6 heures ; 1 demi-journée = 3 heures)
- De façon exceptionnelle, et après accord de l'E AFC :
 - o 60 € / heure pour des personnels extérieurs, avec une expertise
 - o 100 € / heure pour une conférence universitaire avec un expert reconnu

Co-animation :

- le nombre d'heures est bonifié (1 journée = 9 heures ; 1 demi-journée = 4,5 heures)
 - la répartition des heures est calculée en fonction du nombre d'intervenants, ou précisée par le responsable de la formation (sans dépasser le forfait)
- ⇒ en-dessous, la co-animation ne doit pas être systématique : elle répond à un besoin. En dessous de 20 stagiaires, la co-animation nécessite l'accord de l'E AFC.

Allocation de formation pendant les vacances scolaires

Lorsqu'un enseignant bénéficie d'une action de formation pendant les vacances scolaires, il bénéficie d'une allocation de formation de 120 € / jour, dans la limite de 5 jours par année scolaire.

- ⇒ La programmation d'actions de formation pendant les vacances scolaires nécessite l'accord de l'E AFC.

	Spécifique 1er degré	Spécifique 2 nd degré, ATSS et encadrement
Etape 1 communication cahier des charges, méthodologie		Mercredi 03 mars – 15h – en distanciel Envoi cahier des charges
Etape 2 : échanges EAFC / prescripteurs sur les priorités et projets de formation		06 mars – 28 avril
Etape 3 : régulation EAFC		02 mai - 12 mai
Etape 4 : dépôt des offres de formation dans GAIA		15 mai – 09 juin
Etape 5 : vérification, codage et intégration des dispositifs et modules dans GAIA par EAFC – échanges avec les prescripteurs	analyse, vérification et bascule des offres dans les GAIA départementaux	12 juin au 10 juillet
	codage et intégration des dispositifs et modules dans GAIA	
	Dernière semaine d'août : ajustements avec les départements	
Etape 6 : communication aux prescripteurs des offres intégrées dans GAIA (numéro de dispositif et modules)	A partir du 18 juillet	A partir du 12 juillet
Etape 7 (pour les offres à candidature individuelle devant être publiées en septembre) : préparation SOFIA-FMO (création de groupe sans stagiaire)	<p>Calendrier et programmation des offres à candidature individuelle établi pour chaque discipline</p> <p>Avant chaque période de vacances, l'EAFC communiquera à destination des stagiaires sur les offres de formation – les étapes 7 à 9 peuvent se dérouler tout au long de l'année</p>	
Etape 8 : publication de l'offre de formation et campagne d'abonnement / inscription pour les dispositifs à candidature individuelle via SOFIA-FMO		
Etape 9 : saisie de la fiche de mise en œuvre dans SOFIA-FMO <u>3 semaines avant le début de la formation</u>		
Etape 10 : formations en présentiel des responsables de formation et de leurs chargés de mission à l'utilisation de SOFIA FMO	Une session mi –juillet , deux sessions fin août- début septembre 2023	

Pour les formations à public désigné : les responsables de formation saisissent dans SOFIA-FMO la fiche de mise en œuvre 3 semaines avant le début de la formation – début des formations à partir du 18 septembre (exceptés les parcours de formation métiers qui peuvent débuter dès les premiers jours de septembre).

Pour les préparations concours :

- Concours enseignants et personnels d'éducation : campagne d'inscription via GAIA du 5 avril au 17 mai
- Concours personnel d'encadrement : campagne d'inscription via GAIA du 31 mai au 21 juin

ANNEXE 2 : Déclinaison des priorités nationales et académiques – 2022-2025

Axe I : Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation	
Priorités	Thématiques
I.1 Former l'ensemble des personnels aux principes et valeurs de la République	Laïcité Libertés et droits fondamentaux Égalité des droits Éducation à la défense
I.2 Développer une culture professionnelle intercatégorielle	Déontologie dans la fonction publique Éthique Connaissance du système éducatif Connaissances des politiques et des acteurs de l'éducation tout au long de la vie Culture juridique et fondamentaux du droit dans la fonction publique Égalité professionnelle femme homme
I.3 Contribuer à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales	Effets de la pauvreté et de la précarité Déterminismes sociaux et territoriaux Éducation prioritaire Ruralité Relation école familles École inclusive Lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme, l'illectronisme
I.4 Lutter contre toute forme de discrimination	Lutte contre le racisme et l'antisémitisme Égalité entre les filles et les garçons Lutte contre les LGBT+ phobies Lutte contre les inégalités et les discriminations dans le sport et l'animation
I.5 Prévenir toute forme de violences dans le cadre scolaire et extrascolaire	Climat scolaire Engagement, citoyenneté, démocratie scolaire Lutte contre le harcèlement et cyberharcèlement Prévention des violences psychiques et physiques Lutte contre les violences dans le sport Prévention de la radicalisation Lutte contre la radicalisation et les dérives sectaires dans le sport et l'animation Contrôle des diplômes et de l'honorabilité des acteurs du sport et de l'animation Sécurité des biens et des personnes
I.6 Renforcer la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves en favorisant la promotion de la santé et la lutte contre les inégalités de santé	Parcours éducatif de santé Compétences psychosociales Secourisme École promotrice de santé, en particulier via les cellules académiques en charge de la politique éducative sociale et de santé en faveur de l'élève Éducation à l'alimentation Éducation à la sexualité Sobriété numérique Lutte contre le dopage Suivi médical des pratiquants et plateaux médicosportifs Sécurisation des pratiques et contrôle réglementaire des structures sportives et des accueils collectifs de mineurs

Axe II : Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous ainsi que l'éducation tout au long de la vie

Priorités	Thématiques
II.1 S'appuyer sur l'analyse des pratiques d'enseignement pour améliorer les apprentissages des élèves	Savoirs fondamentaux Programmes nationaux d'enseignement Enseignements et didactiques disciplinaires Interdisciplinarité Évaluation
II.2 Développer des pratiques pédagogiques au service des apprentissages de tous les élèves	Pratique professionnelle en lien avec la recherche, particulièrement la recherche en éducation et en psychologie Sciences cognitives et mécanismes d'apprentissage Différenciation pédagogique Démarches d'évaluation Innovation et expérimentation pédagogiques
II.3 Développer les pratiques professionnelles favorisant les compétences du XXI^e siècle	Esprit critique Éducation aux médias et à l'information Créativité Coopération Communication
II.4 Développer une éthique de la relation pédagogique qui favorise l'engagement et la persévérance scolaire	Compétences psychosociales Lutte contre le décrochage scolaire : prévention et remédiation dans le cadre de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans Compréhension des obstacles aux apprentissages Motivation
II.5 Développer le pilotage et l'accompagnement des projets d'orientation des élèves et favoriser la continuité du parcours scolaire	Prévention du décrochage scolaire Psychologie de l'adolescent Techniques de conduites d'entretien Relation école-familles dans l'élaboration du projet d'orientation Continuité école-collège-lycée Lutte contre les déterminismes sociaux et de genre dans l'orientation Continuum lycée-université Relations école-entreprise Partenariat État-Région
II.6 Former aux enjeux de l'éducation au développement durable et renforcer le rapport à la science	17 objectifs de développement durable (économie, environnement, société) Culture et démarche scientifiques Circuit de production des connaissances et des informations Savoirs, opinions, croyances, rapport à la vérité Sobriété numérique
II.7 Développer l'ouverture culturelle, européenne et internationale	Éducation artistique et culturelle Conduite de projets Echanges de coopération européens et internationaux

Axe III : Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement, d'éducation populaire et des sports

Priorités	Thématiques
III.1 Renforcer les politiques publiques au cœur des métiers de la jeunesse et des sports	Mettre en œuvre les orientations, programmes et actions en matière de : - continuité et alliances éducatives ; - renforcement de l'autonomie, d'accès aux droits et de soutien aux parcours de formation et d'insertion en direction des jeunes ; prévention des violences, risques et dérives sexuels ; - développement de la culture de l'engagement ;

	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement et soutien à la qualité éducative ; - accompagnement et soutien aux dynamiques associatives ; - soutien à la vie associative. <p>Politiques de développement de l'accès au sport pour les publics cibles (séniors, féminines, handicapés, publics en zones prioritaires)</p> <p>Politiques en faveur de l'éducation aux aptitudes fondamentales</p> <p>Politiques en faveur de la citoyenneté et de l'intégration par le sport et la mobilisation de démarches et pratiques issues de l'éducation populaire</p> <p>Politiques en faveur du sport santé, du sport durable et des sports de nature</p> <p>Politiques et actions en matière de développement durable en faveur des jeunes</p>
<p>III.2 Déployer une ingénierie territoriale et soutenir des pratiques techniques et pédagogiques des acteurs des champs de la jeunesse, de l'engagement et des sports</p>	<p>Labo des pratiques, expérimentation et analyse des pratiques, formations à la carte</p> <p>Expliciter et développer les spécialités techniques et pédagogiques</p> <p>Ingénierie territoriale</p> <p>Communautés apprenantes</p> <p>Analyses de pratiques</p> <p>Connaissance des enjeux et stratégie des acteurs territoriaux</p> <p>Développement de la place des pratiques d'éducation populaire dans les politiques publiques jeunesse, éducation populaire, vie associative et sport</p> <p>Accompagnement et suivi des conférences régionales du sport et de leurs commissions</p> <p>Développement de politiques éducatives et sportives territoriales en relation avec les différents acteurs</p> <p>Portage de projets sportifs complexes à la croisée des enjeux politiques et associatifs</p> <p>Mise en place de la formation des acteurs et des intervenants locaux du sport (élus, arbitres, entraîneurs, bénévoles, etc.)</p> <p>Certification des acteurs et habilitation des centres de formation (formation professionnelle et diplômes d'État)</p> <p>Formation des cadres bénévoles et professionnels</p> <p>Accompagnement du monde associatif dans sa structuration et sa professionnalisation</p>
<p>III.3 Renforcer les expertises des métiers de l'accompagnement, de l'entraînement, de l'expertise et de la performance</p>	<p>Inspection contrôle évaluation : actualités juridiques, sécurisation des procédures</p> <p>Accompagnement et outils collaboratifs</p> <p>Accompagnement des sportifs de haut niveau et des cadres du sport</p> <p>Accompagnement des acteurs locaux (associations, collectivités, services de l'État)</p> <p>Management du sport et coordination d'équipe sportive</p> <p>Entraînement sportif et développement de la performance</p> <p>Pilotage et optimisation de la haute performance</p> <p>Détection des talents</p> <p>Direction et évaluation des structures labellisées</p>



Axe IV : Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation

Priorités	Thématiques
IV.1 Déployer un continuum de formation pour accompagner l'entrée dans le métier et la formation de l'adaptation à l'emploi	Environnement de travail Acteurs et missions Référentiels
IV.2 Former au plus près des besoins des agents (proximité, progressivité, individualisation, certification, etc.)	Recueil / Analyse des besoins Diagnostic Accompagnement
IV.3 Soutenir les projets individuels de développement professionnel	Concours internes Développement professionnel continu (DPC) des personnels de santé, y compris en lien avec la recherche Dispositifs individuels (bilans de compétences, VAE, CPF, CFP) Animation d'un réseau Espaces de développement professionnel
IV.4 Développer la capacité de conseil et d'accompagnement personnalisé des acteurs de la formation et de la RH	Conseil Accompagnement Personnalisation Diagnostic de mobilité
IV.5 Favoriser l'égalité professionnelle et la diversité	Culture juridique, droit du travail Bien-être Lutte contre les stéréotypes Processus de recrutement Politique de vivier
IV.6 Placer l'innovation et la recherche au cœur du changement des pratiques professionnelles	Analyse de l'activité professionnelle Outils et méthodes d'innovation Approches design Apprendre par la recherche Recherche-action
IV.7 Impulser des dynamiques de coopération, développer des collectifs apprenants	Communautés de pratiques Co-développement Intelligence collective Démarche design Animation de réseau
IV.8 Développer des pratiques professionnelles écoresponsables	Écocitoyenneté : économie, environnement, société Circuit de production de l'information
IV.9 Internationaliser les parcours et la formation	Interculturalité Mobilité géographique et développement professionnel Valorisation des parcours
IV.10 Développer une culture de la qualité de vie au travail notamment liée à l'organisation du travail	Bien-être Process participatifs et de co-construction Process de validation Prévention des risques psychosociaux Santé et sécurité au travail

Axe V : Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques et managériales

Priorités	Thématiques
V.1 Développer les compétences managériales et de pilotage des cadres	Animation d'un collectif de travail /animation d'un collectif de travail en mode hybride Responsabilisation des équipes et délégation Motivation et valorisation de son équipe Prévention des risques psychosociaux Réalisation de l'entretien annuel d'évaluation Accompagnement du développement professionnel des collaborateurs Prévention et gestion des conflits Pilotage pédagogique

V.2 Renforcer les compétences transversales nécessaires à l'exercice de la fonction d'encadrant	Communication Conduite de projets de transformation Renforcement de l'expertise budgétaire Renforcement de l'expertise juridique Culture de l'évaluation des politiques publiques Culture du dialogue social et de la négociation Prévention et gestion de crise Démarche qualité / Maitrise des risques
V.3 Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la diversité et la lutte contre les discriminations	Lutte contre les stéréotypes Renforcement des connaissances juridiques en droit du travail Recrutement et pratiques managériales non discriminantes Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Axe VI : Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique

Priorités	Thématiques
VI.1 Développer les compétences numériques professionnelles des agents	Maîtrise de l'environnement numérique de travail Maîtrise des compétences du cadre de référence des compétences numériques Usage et partage des communs numériques Préparation à la continuité de l'activité (continuité administrative, pédagogique, etc.)
VI.2 Former aux enjeux du numérique pour favoriser l'exercice de la citoyenneté numérique	Compétences du XXI ^e siècle Identité et sécurité numériques / RGPD Citoyenneté numérique Inclusion numérique Données, algorithmes et codes sources : culture, enjeux éthiques et écologiques, questions de souveraineté
VI.3 Enrichir l'offre de formation par les apports du numérique	Numérique et apprentissage Hybridation, articulation présence/distance Scénarisation Pratiques collaboratives numériques Communication numérique et accessibilité de l'information Intelligence artificielle

Axe VII (axe académique) : Développer le vivier de personnes ressources et formateurs

Construire une culture commune par un parcours de formation socle.

Professionnaliser un vivier de formateurs/accompagnateurs académiques :

- Former les acteurs de l'accompagnement (référents DAME, CMC, équipes de pairs pour les personnels d'encadrement, tuteurs...) à une culture commune de l'accompagnement et répondre de façon différenciée aux besoins de chacun
- Développer et animer des réseaux d'accompagnateurs, de formateurs et de référents pour tous les personnels à toutes les échelles, de l'établissement à l'inter académique et au national, voire à l'international ;
- Développer, renforcer et valoriser (notamment par Open Badges, dispositifs d'autoformation...) les compétences métiers des formateurs, des personnes ressources et des référents, notamment avec la construction de modules de formation digitales (M@gistère).
- Apprendre à mettre en place une formation (élaboration d'un cahier des charges, analyse de ressources pertinentes, choix de modalités plurielles de formation, utilisation de différentes techniques d'animation, adaptation de sa posture face à un public diversifié, mise en œuvre de l'évaluation et son analyse)

ANNEXE 3 : Tableau des domaines thématiques et responsables organisationnels thématiques

DOMAINE THEMATIQUE	Thématiques - mots clés	Responsable d'offre thématique	Responsables fonctionnels (prescripteurs associés)	Référent EAFC
1er degré	parcours de formation, mutualisation ressources	conseillère 1er degré	IENA - IEN de circonscription - doyen 1er degré	Armelle Payen Fabienne Baret
Bien être et santé des élèves	Compétences Psycho-Sociales, Addictions, EVS - transidentité, nutrition et activités physiques, vaccination, parcours santé	CT infirmière	CT médecin, CT AS, UNSS, CT EVS, IA-IPR EPS	Catherine Liaigre
CASNAV	Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves allophones, élèves des familles itinérantes, mineurs isolés	CASNAV	Casnav Départementaux	Catherine Liaigre
Disciplinaire Filières professionnelles	mise en œuvre des réformes, formation de formateurs et de personnes ressources expertes, évaluation des élèves, apport de la recherche, animation de réseaux de personnes ressources et de formateurs, disciplines	doyen IEN ET EG IO	IEN ET	Marie Michaleck
Disciplinaire Arts appliqués			IEN arts appliqués	Marie Michaleck
Disciplinaire Lettres-Histoire			IEN lettres histoires	Marie Michaleck
Disciplinaire Lettres-Langues			IEN lettres langues	Marie Michaleck
Disciplinaire math-sciences			IEN math-sciences	Marie Michaleck
Disciplinaire PSE			IEN SBSSA	Marie Michaleck
Disciplinaire Psy En			IEN IO	Marie Michaleck
Disciplinaire Arts		Doyen IA IPR	IA IPR ARTS	Marie Michaleck
Disciplinaire EPS			IA-IPR EPS	Marie Michaleck
Disciplinaire Filières Technologiques			IA-IPR STI - éco gestion	Marie Michaleck
Disciplinaire Histoire-Géographie - EMC			IA-IPR histoire-géo	Marie Michaleck
Disciplinaire Langues Vivantes			IA-IPR langues	Marie Michaleck

DOMAINE THEMATIQUE	Thématiques - mots clés	Responsable d'offre thématique	Responsables fonctionnels (prescripteurs associés)	Référent EAFC
Disciplinaire Lettres	mise en œuvre des réformes, formation de formateurs et de personnes ressources expertes, évaluation des élèves, apport de la recherche, animation de réseaux de personnes ressources et de formateurs, disciplines	Doyen IA IPR	IA-IPR lettres	Marie Michaleck
Disciplinaire Philosophie			IA-IPR philosophie	Marie Michaleck
Disciplinaire Sciences Maths			IA-IPR maths, svt, physique-chimie	Marie Michaleck
Disciplinaire Ses			IA-IPR SES	Marie Michaleck
Disciplinaire Supérieur			IA IPR concernés	Marie Michaleck
Disciplinaire CPE/ Ens-Documentaliste			IA-IPR EVS	Marie Michaleck
Pratiques pédagogiques transversales	Evaluation, différenciation, neurosciences...	doyens	inspecteurs, cardie	Marie Michaleck
	Compétences langagières : Dire, Lire, Écrire	doyens	Inspecteurs référents	Marie Michaleck
	Travail personnel de l'élève : dispositif Devoirs Faits	M. Dupeyrat	groupe académique DF	Marie Michaleck
Education artistique et culturelle	100% EAC, école-collège-lycée au cinéma, PREAC	DAAC	CPD EAC Inspecteurs disciplinaires arts	Marie Michaleck
Education prioritaire		Mathilde Foucherault Frédéric Chappe	CAREP	Catherine Liaigre
E-formation	Hybridation des formations, formation en ligne	EAFC3	CANOPE - DANE	Anahide Franchi
Egalité des chances (pôle éducatif)	école ouverte, cité éducative, internat du XXIe siècle, relations école-familles,	CT EVS	CT 1er degré, CT SS, référents internat, cités éducatives, école ouverte, ouvrir l'école aux parents, JS	Catherine Liaigre

DOMAINE THEMATIQUE	Thématiques - mots clés	Responsable d'offre thématique	Responsables fonctionnels (prescripteurs associés)	Référent EAFC
Encadrement	compétences managériales et de pilotage, prévention et gestion conflits, égalité professionnelle, communication, conduite de projet, prévention et gestion de crise, démarche qualité, expertise juridique et budgétaire, dialogue social et négociation, évaluation des établissements : démarche d'auto-évaluation et d'évaluation externe	DAFPE	DAFPE – CT EVS - IA IPR EVS - DRH - référente QVT	Armelle Payen
Engagement et citoyenneté des élèves	Education au développement durable (Elaborer et conduire des projets EDD - Travail en partenariat - Animation du réseau des référents EDD - S'engager dans une démarche de développement durable / Labellisation E3D- Animer le réseau des éco-délégués) CVC et CAVL, prévention secourisme, sécurité routière,	DAVLC	CT EVS, DAVL, référent sécurité routière, référent EDD, CT infirmière, référent SNU	Catherine Liaigre
Enseigner avec le numérique	Hybridation des enseignements, accompagnement des établissements et écoles, feuille de route du numérique, RGPD, sécurité numérique, établissement formateur, formation en ligne, animation de réseaux de personnes ressources et de formateurs, PIX, badges, TNE	DAN	CANOPE - CARDIE - EAFC	Anahide Franchi
ESST	Enseignement de la santé & sécurité au travail - SST - PRAP - R408 - TutoPrev - Prévention - RB - PRE ...	DAFPIC	Elisabeth Festou	Catherine Liaigre
Formation de formateurs	formateurs 1er et 2nd degré, , formation de formateurs, développement des compétences numériques des formateurs, animation de réseaux de personnes ressources et de formateurs, CAFFA, CAFIPEMF	EAFC	inspecteurs référents	Marie Michaleck
Innovation – expérimentation - recherche	Apport de la recherche, sciences cognitives, recherche action, continuum de formation	CARDIE	Inspe, universités, CANOPE, EAFC	Marie Michaleck
	Nouvelle forme scolaire (bâti – pratiques professionnelles)	CARDIE	ESST – DAN - SIMMO	Marie Michaleck
Modernisation et transformation de l'action publique Droit et déontologie	communication, modernisation des pratiques professionnelles, design de service, développer des pratiques professionnelles écoresponsables, accueil usager – usagent Développer une culture professionnelle intercatégorielle (déontologie, éthique, connaissance du système éducatif, culture juridique, fondamentaux du droit dans la fonction publique, égalité professionnelle femme homme)	Directrice des moyens	DSI, communication, référents SP+, cardie, SAJ, DPD, référent déontologie, DRH	Marie Michaleck

DOMAINE THEMATIQUE	Thématiques - mots clés	Responsable d'offre thématique	Responsables fonctionnels (prescripteurs associés)	Référent EAFC
Orientation - ambition	orientation, parcours avenir, parcoursup, persévérance scolaire, lutte contre le décrochage	SCAIIO	référents continuum et lutte contre le décrochage ; IEN IO ; ONISEP	Anahide Franchi
Parcours de formation enseignants	néo-contractuels, T1T2T3, directeurs d'école, tuteurs	EAFC	inspecteurs référents	Fabienne Baret Armelle Payen Catherine Liaigre Marie Michaleck
Personnels administratifs	Adaptation à l'emploi, entrée dans le métier, maîtrise environnement numérique de travail (bureautique, applications métiers...), écrits administratifs, continuité administrative, maintien et développement des compétences	DRH	Saaf, CIC, Violaine Capron, DSI, EAFC	Anahide Franchi Christelle Vibrac
Pôle santé- social (DPC)	Formation des médecins, infirmiers et AS	pôle santé-social	CT médecin, infirmière et SS	Anahide Franchi Christelle Vibrac
Pratiques inclusives	Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, avec TND ou à haut potentiel - Accessibilité et différenciation pédagogique - Professionnalisation et certification des enseignants et des personnes ressources école inclusive	CT Ecole inclusive	GAEHP, RATRAP, IEN EI, IA-IPR 2d inclusif	Armelle Payen
Préparation concours	Agrégation interne, RAEP CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, concours CPE, concours psyEN	EAFC	inspecteurs disciplinaires	Olivier Ferron Fabienne Baret
	concours ATSS	EAFC	EAFC ; référents concours ; DRH	Anahide franchi
	encadrement		DAFPE - CT EVS - IA-IPR EVS	Fabienne Baret
Prévention des violences en milieu scolaire	Harcèlement, climat scolaire, prévention des conflits et de la violence, lutte contre la radicalisation,	CT EVS	référents harcèlement, EMSA	Catherine Liaigre
Professionnalisation des acteurs RH	RH de proximité, immersion, parcours de formation, certification et/ou diplomation, DAME, valorisation des compétences, accompagnement personnalisé, MAE, égalité professionnelle, entretien d'explicitation	DRH	CMC, DAFPE, chefs de division RH, référent égalité professionnelle, DAFPIC, EAFC	Anahide Franchi



DOMAINE THEMATIQUE	Thématiques - mots clés	Responsable d'offre thématique	Responsables fonctionnels (prescripteurs associés)	Référent EAFC
QVT	bien-être au travail, SST (dont certifications / habilitations), communication bienveillante, prévention des conflits entre adultes, gestion du temps...	Référente QVT	pôle santé-social, psychologue du travail, conseiller académique de prévention, infirmière de prévention, DRH, DAP, ISST	Catherine Liaigre
Relations européennes et internationales	E-twinning ; échanges de coopération européens et internationaux ; module Europe	DAREIC	CANOPE - CORAC e-twinning	Marie Michaleck
Valeurs de la République	laïcité, libertés et droits fondamentaux, égalité des droits, éducation à la défense, SNU, lutte contre toutes les formes de discrimination (racisme, antisémitisme, handicap, égalité fille-garçons, LGBT+phobies...)	DASEN79	référénts trinôme académique, référénts égalité-fille garçon, racisme-antisémitisme, LGBTIphobie, EMI, laïcité, mémoire et citoyenneté, CT EVS	Armelle Payen

Contacts EAFC :

- Fabienne Baret : fabienne.baret@ac-poitiers.fr
- Anahide Franchi : anahide.franchi@ac-poitiers.fr
- Catherine Liaigre : catherine.liaigre@ac-poitiers.fr
- Marie Michaleck : marie.michaleck@ac-poitiers.fr
- Solange Moreau : solange.moreau@ac-poitiers.fr
- Armelle Payen : armelle.payen1@ac-poitiers.fr
- Christelle Vibrac : christelle.vibrac@ac-poitiers.fr

Les prescripteurs qui ne seraient pas identifiés dans le tableau ci-dessus peuvent prendre contact avec l'EAFC : eafc@ac-poitiers.fr

ANNEXE 4 : Aide pour compléter le tableau de recueil des offres

(fichier excel transmis par les ingénieurs de formation)

Le tableau de recueil a vocation à recenser les offres de formation que souhaitent déposer les prescripteurs (y compris celles reconduites du PAF2022 sur le PAF2023). Chaque responsable d'offre thématique de formation (ROT) devra le retourner à l'EAFc **avant le vendredi 28 avril**, le cas échéant, après échanges avec les prescripteurs associés

⇒ Se référer à l'**annexe 3**

Il doit permettre de favoriser les échanges entre les ROT et l'EAFc tout au long de l'étape 2, en permettant une vue d'ensemble, notamment pour les domaines thématiques associant plusieurs prescripteurs ((il permet d'identifier le plan de formation du domaine thématique).

Il a aussi pour vocation de fiabiliser les données renseignées, et faciliter la régulation au regard des priorités ministérielles et académiques, en vue d'une offre cohérente, adaptée et mutualisée.

Il vise également à harmoniser la rédaction des offres de formation, en vue d'une communication plus lisible pour les personnels

Domaine thématique : un menu déroulant est proposé, avec la liste des domaines thématiques identifiées

Responsable d'offre thématique : conseiller, doyens, porteur de thématique identifiée comme étant en lien avec une ou plusieurs priorités. C'est le cas par exemple sur les valeurs de la république, le bien-être et la santé des élèves, la RH....

⇒ Se référer à l'**annexe 3**

Prescripteur individuel : prescripteur qui, au sein d'un domaine thématique piloté par un ROT, propose un ensemble de formations (ex : inspecteur disciplinaire, canopé...)

⇒ Se référer à l'**annexe 3**

Dispositif : pour chaque dispositif, préciser :

- Nom du dispositif (pas plus de 20 caractères – doit être lisible)
- Objectif : doit commencer par un verbe d'action, adossé aux référentiels de compétences
- Public cible
- BOP : ne rien écrire – renseigné par l'EAFc pour permettre une régulation budgétaire
- Type de candidature
 - o Individuelle : formation faisant l'objet d'une inscription individuelle via SOFIA-FMO, et soumis à l'avis hiérarchique
 - o Désignée : formation pour laquelle les stagiaires sont désignés par le responsable de la formation (pas de campagne de candidature)
 - o Collective : formation d'initiative locale (FIL), dite formation de territoire

Module : pour chaque module, préciser :

- Nom du module (pas plus de 20 caractères – doit être lisible)
- Objectif : doit commencer par un verbe d'action, adossé aux référentiels de compétences
- Description du contenu et période de mise en œuvre (200 caractères max) : OBLIGATOIRE pour les offres à candidature individuelle
- Code orientation : NE RIEN RENSEIGNER : cette colonne sera complétée par l'EAFc, pour permettre ensuite une saisie fiabilisée dans GAIA.
- Modalité (présentiel, distanciel, hybride)
- Forme : format utilisé (stage, réunion, groupe de travail, conférence, animation pédagogique...)
 - o Durée en heures :
 - o Une journée de formation : 6 h
 - o Une demi-journée : 3 h
 - o Formation en distanciel : durée en h du parcours de formation
- Nb de jours : pour les formations en présentiel, indiquer le nombre de fois où le stagiaire se déplace (Demi-journée / 1 journée : 1 jour)
- Nb de places : il s'agit de la jauge prévisionnelle, c'est-à-dire du nombre de stagiaires formés (à ne pas confondre avec le public cible (vivier))
- Niveau de réalisation : cette donnée permet d'appliquer un « coût moyen par journée/stagiaire » (= coût moyen des frais de mission stagiaires + formateur) :
 - o Distanciel : 0 €
 - o Etablissement / école : 4 €

- Réseau Eclaire : 7 €
- Départemental : 15 €
- Académique : 27 € (y compris lorsque la formation se déroule à l'échelle de deux départements)
- National : 175 €
- Nb de journées/stagiaires et frais de mission : NE RIEN RENSEIGNER (champs automatiques) ; permet d'estimer le coût de la formation en fonction du nombre de stagiaires, du nombre de jours et du niveau de réalisation
- Intervenant (menu déroulant) : précisé si le (ou les) intervenant est
 - à rémunérer via des vacances
 - déchargé
 - non rémunéré (formation faisant partie de ses missions)
 - non identifié
 - extérieur à l'éducation nationale (si le formateur intervient dans le cadre d'une prestation de service, l'accord de l'EAFIC est nécessaire, et la transmission d'un devis est OBLIGATOIRE)
- Nombre d'intervenants envisagé
- Ordre de priorité : afin de faciliter la régulation, indiquer si la formation est indispensable, nécessaire ou souhaitable
- Observations : indiquer toute information / question complémentaire. Par exemple :
 - Formation de formateurs à prévoir
 - Aide à la scénarisation pédagogique demandée
 - Formation pendant les vacances scolaires
 - Nuitée à prévoir
 - Formation à l'échelle de la région académique
 - ...
- ⇒ Cette colonne a vocation à être renseignée aussi bien par les prescripteurs que par l'EAFIC pendant la phase préparatoire au dépôt des offres dans GAIA
- Avis EAFIC : à l'issue de l'étape des échanges, l'EAFIC renverra la fiche éventuellement amendée au ROT, en précisant le cas échéant les offres refusées et/ou modifiées